

### Au programme :

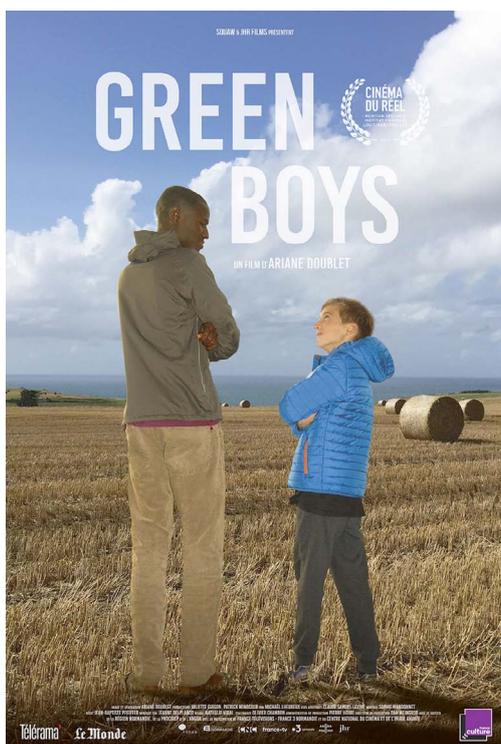
- > court métrage **Migrants, mi-hommes**
- > film documentaire **Green Boys**
- > entretien avec **Ariane Doublet**, réalisatrice du film



### Le film

#### **Green Boys**

de Ariane Doublet  
France, 2019, 52', vf



« Green Boys pourrait être un “Petit Prince” du millénaire de l’exil. Alhasane, 17 ans, a quitté la Guinée et arrive seul en France après un éprouvant périple. Accueilli dans un village en Normandie, il rencontre Louka, 13 ans. Entre les deux garçons une amitié naît et s’invente jour après jour. Ce qui les sépare les lie tout autant que ce qui les unit. Durant l’été, ils construisent une cabane sur la falaise qui surplombe la mer. Comme une zone de liberté, elle sera un lieu secret de l’enfance et le refuge des blessures. »

De cette histoire d’amitié naît une confiance fraternelle, motivant Alhasane à parler de son parcours jusqu’en France, un long périple qui l’a mené de son pays, la Guinée, à cette campagne normande vallonnée. Pour passer d’un pays à l’autre, il lui fallut deux ans, dont des mois enfermés dans une prison libyenne et une traversée nocturne de la Méditerranée en canot. À son arrivée en Sardaigne dans un camp de réfugiés, Alhasane doit encore patienter des mois dans des conditions précaires avant de finalement arriver en France et d’être dirigé vers une famille d’accueil. Le jeune homme peut enfin se reconstruire et reprendre confiance en l’avenir.

Par les dialogues amicaux et touchants des deux adolescents, mêlant à la fois humour et gravité, ce film traite du problème dramatique de la migration clandestine et des mineurs non accompagnés. Plus encore, cette fenêtre privilégiée sur leur amitié nous rappelle que les différences peuvent autant séparer qu’elles peuvent rassembler.

Sources : dossier de presse Green Boys

## La thématique

Le terme « mineur-e non accompagné-e (MNA) » désigne des enfants ou adolescent-es de moins de 18 ans, se trouvant hors de leur pays d'origine, voyageant ni avec leurs parents, ni sous la responsabilité d'un autre adulte.

13'800 mineurs non accompagnés ont demandé l'asile dans l'Union Européenne en 2019.

En 2020 la Suisse a enregistré 535 nouvelles demandes d'asile par des mineurs non accompagnés, dont 37 % étaient âgés de moins de 16 ans.

Fuyant la guerre, les violences ou les discriminations pour trouver un avenir meilleur, les MNA mettent leur vie en danger lors de parcours migratoires périlleux. La plupart des MNA sont victimes de violences physiques et psychologiques, d'abus sexuels et de trafics d'êtres humains, dans leur pays d'origine, au cours de leur parcours migratoire ou à leur arrivée en Europe.

Les requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) forment un groupe de personnes particulièrement vulnérables. Outre le déracinement, la séparation avec la famille, le manque de compétences linguistiques et de réseaux de soutien, les RMNA sont souvent dépassés par la procédure d'asile en raison notamment de leur jeune âge et de leur inexpérience.

La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997, garantit une « protection et une aide spéciale aux enfants en cas de privation du milieu familial », mais aussi la « protection et l'assistance humanitaires des enfants réfugiés ou cherchant à obtenir le statut de réfugié ». En Suisse, les demandes d'asile de requérants MNA doivent être traitées en priorité. Les autorités cantonales compétentes désignent une personne de confiance pour chaque mineur et garantissent une audition adaptée. Cependant, selon les cantons, les conditions de logement et d'encadrement varient.

En France, alors qu'ils devraient bénéficier de la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les mineurs non accompagnés sont accueillis dans un climat de suspicion, où la présomption de majorité ou de fraude est quasi-systématique.

Ainsi, près des trois quarts des jeunes se présentant comme MNA sont exclus de toute protection à l'issue d'une évaluation administrative sommaire et se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité pendant de longs mois avant de pouvoir être pris en charge. Contraints de vivre à la rue, sans protection ou accompagnement aux droits, les mineurs non accompagnés sont encore plus exposés aux violences.

Épuisés, inquiets, désorientés, ces jeunes doivent d'abord prouver leur minorité et leur isolement, avant de pouvoir bénéficier d'un répit, d'une mise à l'abri ou d'une prise en charge médicale ou psychologique.

Sources : Portail sur les données migratoires; Secrétariat d'Etat aux migrations ; Médecins du monde ; OSAR



### Liens Internet

(liens interactifs - cliquer pour ouvrir la page web)

#### Asile et migration

- Asile et migrations - Amnesty International
- Migration et droits de l'homme - OHCHR
- La migration dans le monde, carte interactive - OIM
- Enfants et jeunes migrants - Portail sur les données migratoires

#### Les mineurs non accompagnés

- Les mineurs non accompagnés dans la procédure d'asile - OSAR
- Mineurs isolés étrangers - UNICEF
- Des enfants en danger aux frontières de la France - Amnesty International